



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
12 juin 2014  
Français  
Original : anglais

---

### Session de 2014

Points 5 et 16 a) de l'ordre du jour provisoire\*

### Débat de haut niveau

Questions relatives à l'économie et à l'environnement :  
développement durable

## Options concernant la portée et les méthodes d'établissement d'un rapport mondial sur le développement durable

### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

Le présent rapport est établi en application de la résolution [67/290](#) de l'Assemblée générale en date du 9 juillet 2013, intitulée « Structure et modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable ».

Le rapport offre plusieurs options concernant la portée et les méthodes d'établissement d'un rapport mondial sur le développement durable. Ces options, fondées sur les réponses que les États Membres et les entités du système des Nations Unies ont fournies au questionnaire qui leur a été soumis sur le sujet, tiennent compte des enseignements tirés d'un processus multipartite exploratoire visant à établir une édition type d'un rapport mondial sur le développement durable pour illustrer le contenu et le processus d'établissement d'un tel rapport.

---

\* [E/2014/1/Rev.1](#), annexe II.



---

## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Contexte .....	3
II. Édition type d'un rapport mondial sur le développement durable .....	4
A. Introduction .....	4
B. Processus d'établissement du rapport .....	6
C. Enseignements utiles pour les prochaines éditions du rapport .....	8
III. Réponses au questionnaire concernant la portée et les méthodes d'établissement d'un rapport mondial sur le développement durable .....	12
A. Orientation générale .....	13
B. Portée .....	14
C. Méthodologie .....	19
IV. Recommandations .....	24

## I. Contexte

1. Le présent rapport est établi en application de la résolution 67/290 de l'Assemblée générale sur la structure et les modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable. Au paragraphe 20 de la résolution, l'Assemblée a décidé que le forum rapprochera les scientifiques et les décideurs à la faveur de l'examen de la documentation, en rassemblant les informations et les évaluations dispersées, notamment sous la forme d'un rapport mondial sur le développement durable, en s'inspirant des évaluations existantes, en contribuant à ce que la prise de décisions s'appuie davantage sur l'analyse des faits à tous les niveaux et en concourant à l'intensification des efforts engagés pour renforcer les capacités de collecte et d'analyse des données dans les pays en développement, et prié le forum d'examiner, en 2014, la portée et les méthodes d'établissement d'un rapport mondial sur le développement durable, sur la base d'une proposition du Secrétaire général et en tenant compte des vues et recommandations des États Membres et des entités concernées des Nations Unies, y compris le Comité des politiques de développement.

2. Tous les États Membres, les groupes politiques et les 53 organismes des Nations Unies membres du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales élargi (CEAES-plus) ont été invités à faire des propositions concernant la portée et les méthodes d'établissement d'un rapport mondial sur le développement durable, notamment au moyen d'un questionnaire. Le Secrétaire général se félicite des contributions apportées au présent rapport. Des réponses ont été reçues de la Chine, du Costa Rica, de la Croatie, de la Fédération de Russie, de l'Indonésie, du Japon, de la Jordanie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Suisse, de la Tunisie, de l'Union européenne, ainsi que du Comité des politiques de développement, de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et de l'Organisation météorologique mondiale (OMM). Des apports d'experts et de partenaires des Nations Unies qui ont participé aux réunions de groupe d'experts ont été examinés, notamment ceux provenant du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, et de la Commission économique pour l'Europe (CEE), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), du PNUE et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

3. La section II se fonde sur les enseignements tirés d'un processus multipartite exploratoire visant à établir une édition type d'un rapport mondial sur le développement durable. La section III fait la synthèse des réponses que les États Membres et les entités du système des Nations Unies ont fournies au questionnaire sur le sujet, et la section IV présente les recommandations soumises à l'examen des États Membres.

## II. Édition type d'un rapport mondial sur le développement durable

### A. Introduction

4. Le concept de développement durable a une très longue histoire en science. Dès 1713, Hans Carl von Carlowitz parlait de rendement durable dans le contexte de la gestion durable des forêts. En 1987, le rapport de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement, intitulé « Notre avenir à tous » (A/42/427, annexe) a vulgarisé le concept, qui a été par la suite adopté par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Sommet « Planète Terre ») tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en 1992, en même temps qu'une série de principes de Rio et un plan d'action mondial, Action 21<sup>1</sup>, qui comportait de nombreux objectifs, dont certains de ces objectifs ont été intégrés aux objectifs du Millénaire pour le développement.

5. Les considérations et travaux scientifiques sont de plus en plus présents dans le débat sur le développement durable à l'ONU depuis les années 90, en particulier grâce aux efforts faits par les académies des sciences pour rattacher la science aux politiques. Ainsi, par exemple, en 1995, la National Academy of Sciences des États-Unis d'Amérique a créé un conseil du développement durable, qui s'est attaché à faire en sorte que le concept de développement durable soit gérable et mesurable en se concentrant sur une transition minimale pour assurer la durabilité sur deux générations, jusqu'en 2050<sup>2</sup>.

6. Il convient de noter cependant qu'au départ, les considérations et travaux scientifiques n'avaient guère contribué à l'émergence du cadre d'orientation du développement durable. Aucun scientifique n'était membre de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement et la communauté scientifique ou les travaux scientifiques n'étaient guère représentés à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement en 1992. Au Sommet mondial pour le développement durable tenu à Johannesburg (Afrique du Sud) en 2002, quelques scientifiques étaient présents. En 2012, les scientifiques constituaient l'un des principaux groupes lors des manifestations organisées en marge de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Le Conseil consultatif pour les questions scientifiques du Secrétaire général, composé de 26 scientifiques, s'est réuni pour la première fois en janvier 2014.

7. La science au service du développement durable a vu le jour comme matière scientifique unifiée interdisciplinaire autour de l'année 2000. C'est un domaine qui se définit par les problèmes qu'il se propose de résoudre plutôt que par les disciplines employées à cet effet. Le nombre d'auteurs qui ont publié des articles sur le sujet a doublé presque tous les huit ans depuis le début des années 70. En 2010, quelque 37 000 scientifiques de 174 pays avaient écrit des articles dont le titre comportait les expressions « développement durable » et « durabilité ». Selon

---

<sup>1</sup> Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-4 juin 1992, vol. I, *Résolutions adoptées par la Conférence* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe II.

<sup>2</sup> U.S. National Research Council, Policy Division, Board on Sustainable Development, *Our Common Journey: A Transition Toward Sustainability* (Washington: National Academy Press, 1999), [http://www.nap.edu/openbook.php?record\\_id=9690](http://www.nap.edu/openbook.php?record_id=9690).

Google Scholar, plus de 150 000 articles universitaires de ce type ont été publiés au cours de la seule année 2012, soit six fois plus qu'il y a 10 ans.

8. Pourtant, il n'existe à ce jour aucun rapport mondial global et faisant autorité sur le développement durable qui ferait la synthèse des différentes évaluations réalisées et qui examinerait les progrès accomplis à l'échelle mondiale et les voies pour l'avenir de manière véritablement intégrée, en tenant compte des vues des communautés scientifiques du monde entier, et ce malgré l'importance que revêtent pour les politiques plusieurs évaluations thématiques données.

9. En 2012, dans son rapport final préparatoire à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, intitulé « Pour l'avenir des hommes et de la planète : choisir la résilience » (A/66/700, annexe), le Groupe de haut niveau sur la viabilité mondiale a indiqué combien il importait de fonder les politiques sur les meilleures preuves scientifiques et a demandé que soit établi un rapport périodique mondial sur le développement durable de façon à rassembler les évaluations effectuées dans les différents secteurs.

10. Dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, les États Membres ont décidé de créer un forum politique intergouvernemental de haut niveau à caractère universel, qui aura notamment pour fonction d'intensifier les échanges entre scientifiques et décideurs en examinant la documentation afin de rassembler les informations et les évaluations dispersées, notamment sous la forme d'un rapport mondial sur le développement durable en s'appuyant sur les évaluations existantes [voir résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe, par. 85 k)].

11. En réponse, le Secrétaire général a chargé la Division du développement durable du Département des affaires économiques sociales d'effectuer une analyse et une évaluation approfondies des tendances et une analyse scientifique de la mise en œuvre du développement durable, y compris les enseignements tirés, les pratiques optimales et les nouveaux défis, et une analyse intersectorielle des questions de développement durable (voir A/67/591, chap. III). De plus amples informations ont été fournies dans le budget-programme révisé adopté par l'Assemblée générale à la fin de 2012.

12. Au début de 2013, la Division du développement durable a entamé l'établissement d'une édition type d'un rapport mondial sur le développement durable susceptible de montrer le contenu potentiel, les différentes méthodes possibles et les divers modes de participation afin d'aider les États Membres dans leurs travaux sur la portée et les méthodes d'établissement des futures éditions du rapport. Un résumé a été présenté à la première session du forum politique de haut niveau pour le développement durable, tenue le 24 septembre 2013. À l'issue d'un examen approfondi, un rapport type global sera présenté à la deuxième session du forum, en juillet 2014<sup>3</sup>.

---

<sup>3</sup> Le rapport et les informations de base concernant les éléments examinés aux chapitres II et III du présent rapport sont disponibles en anglais à l'adresse suivante : <http://sustainabledevelopment.un.org/globalsdreport>.

## B. Processus d'établissement du rapport

13. Le rapport type est l'aboutissement d'efforts concertés de nombreux scientifiques, experts, membres du personnel des Nations Unies et représentants de gouvernement.

### Action menée par les organismes des Nations Unies

14. La Division du développement durable a conduit le processus d'établissement du rapport type. Elle a invité les scientifiques et les autres organismes des Nations Unies à apporter des contributions ciblées au rapport. Le Secrétaire général remercie les entités des Nations Unies qui ont participé à cette opération à ce jour, à savoir : le Département des affaires économiques sociales, les secrétariats de la Convention sur la diversité biologique, de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (les Conventions de Rio); la CEE, la CEPALC, la CESAP, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), la FAO, l'AIEA, l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation maritime internationale (OMI), le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, la CNUCED, l'UNESCO, le PNUE, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), la Banque mondiale et le Programme alimentaire mondial (PAM). Le Fonds monétaire international (FMI) y a participé en qualité d'observateur.

### Consultations

15. En 2013, une série de huit réunions de groupes d'experts et de consultation ont été organisées en vue d'élaborer des projets de chapitre du rapport et d'étudier la mise en place de réseaux informels de scientifiques participants. Le thème, la portée géographique et les participants variaient considérablement d'une réunion à l'autre. L'une de ces réunions, qu'a accueillie le Gouvernement croate, a débouché sur la « Déclaration de Dubrovnik », qui offrait une « perspective régionale sur l'interface entre science et politiques pour un avenir durable » ([A/C.2/68/8](#), annexe).

16. Les documents de fond ayant servi de base au rapport type comprenaient des travaux de recherche scientifique et des études approfondies de diverses sources, dont un grand nombre de contributions scientifiques, des notes thématiques et des documents officiels établis pour la Conférence des Nations Unies sur le développement durable; des évaluations scientifiques internationales; des notes de politique scientifique d'académies des sciences; des rapports d'institutions; des travaux de recherche parrainés par des gouvernements; et des rapports nationaux et régionaux sur le développement durable.

17. Des divergences sont apparues quant à la meilleure méthode de sélection des scientifiques devant contribuer au rapport. Vu le peu de temps imparti, la Division du développement durable a contacté des scientifiques qui avaient participé à des initiatives récentes qu'elle avait menées, ainsi que des scientifiques proposés par les partenaires des Nations Unies et par d'éminents groupes scientifiques, notamment le

Conseil international pour la science et le Conseil international des sciences sociales.

18. À ce jour, des centaines d'auteurs et de réviseurs de 46 pays ont prêté concours pour l'élaboration du rapport, notamment 57 membres du personnel de 21 entités des Nations Unies, 35 représentants de gouvernement, 2 grands groupes et 161 universitaires et scientifiques. Des contributions ont été reçues de 178 experts ayant participé à un projet de la Division dans le cadre des préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable<sup>4</sup> et d'une équipe internationale de jeunes scientifiques et d'étudiants-chercheurs de plusieurs universités.

19. Bon nombre des messages et constatations énoncés dans le rapport ont été obtenus par externalisation ouverte en faisant appel aux internautes en ligne au moyen des méthodes de sciences sociales<sup>5</sup>. Une plateforme multilingue<sup>6</sup> a ainsi été utilisée pour recueillir les vues de milliers de spécialistes des sciences sociales et naturelles, un effort particulier ayant été fait pour toucher la jeune génération.

20. Des centaines d'évaluations ont été examinées, notamment 57 évaluations internationales proposées par les internautes sur le site Web, 78 rapports nationaux sur le développement durable, 125 publications phares du système des Nations Unies, 23 rapports d'analyse établis par des organisations intergouvernementales et plus de 1 000 articles universitaires et notes de réflexion.

### Contenu et produits

21. Le rapport type contient une description du paysage des évaluations du développement durable; une évaluation des progrès accomplis en matière de développement durable depuis 1950; une analyse des scénarios de développement durable à l'échelle mondiale (« voies pour l'avenir »); un examen des moyens permettant de mesurer les progrès, notamment des méthodes officielles et des méthodes axées sur les métadonnées; un examen des besoins d'investissement; des bulletins scientifiques; et, comme thème spécial, des études de cas du lien entre climat, terre, énergie, eau et développement en Afrique du Sud, en Allemagne, en Australie, au Brésil, au Burkina Faso, au Canada, au Chili, en Chine, aux Comores, à Cuba, aux États-Unis d'Amérique et en Californie (États-Unis), en Inde, en Jamaïque, à Tarawa (Kiribati), en Lituanie, à Madagascar, à Maurice, au Qatar, en République arabe syrienne, au Royaume-Uni, aux Seychelles, en Thaïlande, à Zanzibar (République-Unie de Tanzanie), et dans les bassins du Danube et du Nil.

22. En appui à l'établissement du rapport, l'équipe a élaboré deux modèles quantitatifs : un modèle mondial de source générale sur le climat, la terre, l'énergie, l'eau et le développement qui sera affiné plus avant en vue de l'établissement des scénarios au titre des objectifs de développement durable et un modèle de tourisme intégré particulièrement adapté à la situation des petits États insulaires en développement<sup>3</sup>.

<sup>4</sup> Pour plus d'informations, consulter le site <http://sustainabledevelopment.un.org/sd21.html>.

<sup>5</sup> Pour plus d'informations sur les méthodes utilisées, voir Matthew J. Salganik et Karen E. C. Levy, « Wiki surveys: open and quantifiable social data collection », 2 février 2012, disponible à <http://arxiv.org/abs/1202.0500>.

<sup>6</sup> Les contributions étaient en anglais, en chinois et en espagnol. Un plus large éventail de langues pourrait être utilisé à l'avenir.

23. Les participants ont également apporté un appui aux projets de renforcement des capacités, ce qui a été une contribution utile au rapport. D'autres ont travaillé sur une base de données géographiques aux fins de l'établissement d'indicateurs socioéconomiques. Les travaux sur les mesures novatrices permettant de quantifier les progrès accomplis se poursuivent.

### **C. Enseignements utiles pour les prochaines éditions du rapport**

24. Il existe des milliers d'évaluations scientifiques portant sur des périodes plus ou moins longues et des zones géographiques plus ou moins étendues. La plupart d'entre elles se rapportent à des ensembles ou des secteurs particuliers. Par exemple, la base de données de l'évaluation des évaluations sur les océans compte 1 023 évaluations et celle de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques contient 182 évaluations de portée variée. Ces listes s'allongent et doivent être mises à jour régulièrement.

25. Ces évaluations diffèrent énormément pour ce qui est de la portée, l'échelle, l'organisation, la démarche, la participation, les ressources et la pertinence supposée (tableau n° 1). Trois grands types d'études se dégagent : les évaluations scientifiques intergouvernementales, les évaluations à la fois scientifiques et technocratiques et les études résultant d'une collaboration scientifique. Interrogés sur le modèle à utiliser dans les prochaines éditions du rapport, les experts ont généralement préconisé le modèle des grandes publications des Nations Unies, le modèle à participations multiples faisant appel aux contributions des États ou le modèle de rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Les spécialistes issus de pays en développement se sont montrés plus sceptiques à l'égard du modèle de rapport du Groupe intergouvernemental parce qu'il est fondé sur des connaissances ayant fait l'objet d'une évaluation horizontale, tirées en majeure partie de publications scientifiques occidentales (97 % des références données dans les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat font référence à ce type de publications).

Tableau 1  
**Typologie des évaluations internationales du développement durable**

Type	Exemples	Description	Lien avec le processus politique	Participants nommés ou sélectionnés par	Rédigé par	Texte approuvé par	Fréquence	Document normatif ou descriptif	Type de connaissances évaluées
Évaluations scientifiques intergouvernementales	GIEC, IPBES	Évaluations scientifiques intergouvernementales régulières	Officiel	Gouvernements	Chercheurs	Gouvernements, pairs	Régulière	Principalement descriptif	Universitaires, évaluées par les pairs
	IAASTD	Évaluation scientifique intergouvernementale ponctuelle faisant appel aux intéressés	Officiel	Bureau représentant les parties intéressées	Chercheurs	Gouvernements	Ponctuelle	Principalement descriptif	Universitaires et traditionnelles/ locales des intéressés
	Rapport GEO	Publication scientifique régulière de l'ONU	Officiel	Gouvernement, intéressés	Chercheurs dirigés par l'ONU	Pairs	Régulière	Descriptif et normatif	Universitaires, évaluées par les pairs, ONU
	Groupe d'experts du Réseau routier asiatique	Groupe d'experts intergouvernemental des Nations Unies	Officiel	Gouvernements	Fonctionnaires de l'ONU dirigés par des experts	ONU	Régulière	Descriptif	Gouvernements, ONU, universitaires, issues du secteur privé
Évaluations scientifiques et technocratiques	Comité des politiques de développement de l'ONU	Groupe d'experts permanent de l'ONU dépendant officiellement des gouvernements	Officiel	Secrétaire général de l'ONU	Fonctionnaires de l'ONU dirigés par les membres du Comité	Comité	Régulière	Normatif	Universitaires, évaluées par les pairs, fournies par l'ONU
	Groupe de haut niveau sur la viabilité mondiale	Initiatives ponctuelles du Secrétaire général	Officiel, limité	Secrétaire général de l'ONU	Fonctionnaires de l'ONU dirigés par le Groupe d'experts	Groupe d'experts	Ponctuelle	Normatif	Universitaires et fournies par l'ONU, les gouvernements, les ONG et les intéressés
	Grandes publications des Nations Unies	Grandes publications des Nations Unies établies par des groupes d'experts et liées aux démarches de l'Organisation	Officiel, faible	ONU	Fonctionnaires de l'ONU travaillant avec des experts	ONU	Ponctuelle ou régulière	Descriptif et normatif	Universitaires et fournies par l'ONU, les gouvernements, les ONG et les intéressés

Type	Exemples	Description	Lien avec le processus politique	Participants nommés ou sélectionnés par	Rédigé par	Texte approuvé par	Fréquence	Document normatif ou descriptif	Type de connaissances évaluées
Fruit d'une collaboration scientifique	Étude mondiale sur l'énergie	Recueil scientifique établi par un ensemble de collaborateurs	Officieux	Pairs	Chercheurs	Auteurs, pairs	Ponctuelle	Descriptif et normatif	Universitaires, évaluées par les pairs
	Évaluation des écosystèmes pour le millénaire	Étude visant à définir des fondements scientifiques et à recenser les lacunes en matière de connaissances aux fins de l'adoption de mesures	Non gouverne-mental	Sélectionnés par un groupe scientifique, approuvés par le Conseil d'administration	Chercheurs	Pairs	Ponctuelle	Descriptif et normatif	Universitaires, évaluées par les pairs et fournies par les parties intéressées
	Recensement de la vie marine; Future Earth	Programme de recherche scientifique collaborative	Non gouverne-mental	Pairs	Chercheurs	Auteurs, pairs	Ponctuelle	Descriptif	Universitaires, fruit des recherches menées par les auteurs

*Perspectives mondiales de la diversité biologique, la situation économique et sociale dans le monde, étude sur le développement durable au XXI<sup>e</sup> siècle.*

26. De nombreux pays et certaines régions ont mis en place des procédures d'élaboration de rapports sur le développement durable. Une grande partie de ces procédures s'appuient sur les communautés scientifiques locales et mettent en avant les priorités locales. Par conséquent, dans le cadre du rapport mondial, une approche partant de la base permettrait de tirer parti des nombreuses connaissances locales dispersées qui sont utiles à l'élaboration des politiques.

27. « L'externalisation ouverte » s'est avérée utile pour recenser les nouvelles questions sur lesquelles les scientifiques aimeraient que les décideurs se penchent. Les questions ainsi mises en évidence sont très différentes de celles qui sont évoquées au cours des réunions de groupes d'experts et de celles qui sont abordées par les jeunes chercheurs. Par conséquent, si l'on veut que le rapport mondial soit équilibré, il faudra peut-être ouvrir largement la participation par diverses voies et faire place à une gamme étendue de points de vue. Cependant, l'externalisation ouverte a ses limites. Il pourra être nécessaire d'établir des protocoles d'évaluation des sources scientifiques non conventionnelles.

28. L'examen des progrès accomplis dans le domaine du développement durable a montré qu'au cours des dernières décennies, des avancées impressionnantes dans certains domaines ont été réalisées au détriment d'autres domaines. Par conséquent, il faut procéder à une évaluation intégrée pour comprendre comment les différentes questions et les différents thèmes sont interconnectés.

29. Les résultats des études scientifiques sont parfois très différents de ceux des évaluations institutionnelles des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs convenus ou des engagements fixés. Bien qu'ils soient tous les deux importants, les deux types d'évaluation sont différents. Par conséquent, il se peut qu'un rapport de suivi traditionnel axé sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable ne suffise pas à renforcer la communication entre scientifiques et décideurs.

30. Les vues des gouvernements, des groupes de la société civile, du milieu universitaire et du public quant aux progrès accomplis, aux lacunes à combler et à la marche à suivre pour réaliser le développement durable divergent. Certaines de ces divergences découlent du fait que les perspectives de chacun de ces groupes portent sur des ensembles et des périodes différentes : certains mettent l'accent sur les mesures actuelles et locales, les autres sur le biote de la planète ou sur les 1 000 prochaines années. Le rapport entre les ensembles et les périodes étudiés n'est pas sans importance et, concrètement, les politiques recommandées à l'issue d'évaluations ciblées portant sur le court terme sont souvent en contradiction avec celles qui s'appuient sur des considérations plus larges à long terme.

31. Il a été démontré qu'il était judicieux de s'intéresser à l'évolution de la situation mondiale sur les deux prochaines générations, soit jusqu'à 2050, en fixant des dates intermédiaires, si l'on voulait s'attaquer de façon équitable pour les différentes générations à de nombreux enjeux de développement durable, notamment éliminer la pauvreté et la faim; aider à créer des moyens de subsistance; faire en sorte que chacun soit nourri, élevé, abrité et éduqué; assurer la paix, la sécurité et la liberté; et protéger les écosystèmes qui rendent possible la vie sur Terre.

32. Des évaluations et objectifs distincts existent déjà pour tous les domaines thématiques qui sont actuellement à l'ordre du jour du Groupe de travail ouvert sur

les objectifs de développement durable de l'Assemblée générale. Toutefois, il n'existe pas d'évaluation intégrée qui aiderait à déterminer les démarches qui permettraient de trouver des compromis et d'établir des synergies entre les différentes politiques. Dans ce contexte, il pourrait être utile de mettre au point des scénarios visant à réduire les incertitudes relatives aux niveaux d'investissement et de coopération internationale requis pour réaliser les objectifs de développement durable. Ainsi, le rapport pourrait favoriser une coopération approfondie dans l'établissement de différents scénarios de développement durable.

33. Certains scientifiques et des organismes des Nations Unies promeuvent une longue liste d'indicateurs sectoriels ainsi que des agrégats qui ont été mis au point pour servir divers objectifs et intérêts de l'Organisation. En revanche, aucun agrégat complet susceptible de donner un aperçu global des progrès accomplis dans la réalisation du développement durable en complément du produit intérieur brut (PIB) n'a été choisi. La télédétection et d'autres techniques basées sur les données de masse (big data) et pas seulement sur les statistiques officielles ont un fort potentiel en ce qui concerne l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation du développement durable à long terme, et ce pour différents ensembles géographiques et différentes durées, notamment dans les parties du monde les plus pauvres où les données officielles sont rares.

34. Il est possible d'utiliser certains abrégés scientifiques pour inciter les chercheurs dans des domaines hautement spécialisés à prendre part au dialogue entre science et politiques que le Forum politique de haut niveau pour le développement durable vise à favoriser.

35. Des études de cas consacrées aux questions indissociables relatives au climat, à la terre, à l'énergie, à l'eau et au développement illustrent les avantages des démarches intégrées axées sur des groupes de questions plutôt que sur des secteurs ou des thèmes donnés et peuvent aider à trouver des solutions novatrices et avantageuses. Puisque le groupe de questions le plus utile pour établir une politique intégrée dépend du contexte, on pourrait étudier et définir d'autres groupes de questions importants dans les prochaines éditions du rapport. Il pourrait être judicieux d'examiner ces questions dans leur globalité pour favoriser une prise de décisions plus intégrée.

### **III. Réponses au questionnaire concernant la portée et les méthodes d'établissement d'un rapport mondial sur le développement durable**

36. Des réponses au questionnaire concernant la portée et les méthodes d'établissement d'un rapport mondial sur le développement durable ont été reçues de la Chine, du Costa Rica, de la Croatie, de la Fédération de Russie, de l'Indonésie, du Japon, de la Jordanie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Suisse, de la Tunisie et de l'Union européenne, ainsi que du Comité des politiques de développement de la CEPALC, de la CESAP, de la CNUCED, du PNUE et de l'OMM<sup>7</sup>. Les contributions écrites d'experts et de partenaires des Nations Unies qui ont participé aux réunions de groupe d'experts tenues en 2013 au

---

<sup>7</sup> Le questionnaire et le texte intégral des réponses sont disponibles en anglais en ligne à l'adresse suivante : <http://sustainabledevelopment.un.org/globaldreport>.

titre du rapport<sup>8</sup> ont également été examinées, notamment celles provenant du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, de la CEE, de la FAO, de l'AIEA, du PNUE et de l'UNESCO.

## A. Orientation générale

37. Dans leurs réponses, un certain nombre d'États Membres et d'organismes des Nations Unies ont donné des indications sur l'orientation générale du rapport.

### Valeur ajoutée

38. Les États Membres ont insisté sur le fait que le rapport devrait compléter les processus existants et les rapports publiés par l'ONU, tout en leur ajoutant de la valeur. Un rapport de synthèse devrait, en particulier, ajouter de la valeur et améliorer l'accès aux conclusions d'un grand nombre d'études réalisées. Il devrait également faire ressortir les synergies qui existent et les arbitrages à opérer entre différentes mesures selon le contexte.

39. Le rapport sera une « évaluation d'évaluations » et, à ce titre, il devrait faciliter la tâche du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, s'agissant notamment de définir les priorités et le cadre des objectifs de développement ou du programme pour l'après-2015. Le processus d'élaboration du rapport devrait favoriser la collaboration entre les services d'analyse au sein du système des Nations Unies, y compris ceux des institutions de Bretton Woods.

### Ciblage et intégration

40. Les États Membres recommandent d'axer le rapport sur la poursuite des objectifs de développement durable, en particulier ceux énoncés dans le programme de développement pour l'après-2015, en tirant les leçons de l'expérience et en recensant les bonnes pratiques et les difficultés à surmonter.

41. L'accent devrait être mis sur l'interdépendance entre les questions qui se posent et les moyens d'y répondre d'une manière équitable entre générations. On pourrait par exemple procéder à une analyse transversale des progrès accomplis, des obstacles rencontrés et des options stratégiques intégrées envisageables.

### Capacités nécessaires

42. La qualité des données et des moyens d'analyse restent problématiques, surtout dans les pays en développement, et on peut à cet égard tirer des enseignements des études existantes. Les États Membres envisagent un processus consultatif et participatif qui nécessitera de renforcer les moyens de collecte et d'analyse des données pour permettre de réaliser des évaluations intégrées et d'élaborer des scénarios d'avenir. Un effort commun des Nations Unies s'impose pour améliorer le volume, la qualité et les méthodes d'analyse des données et suivre les progrès réalisés à cet égard.

<sup>8</sup> Notamment la réunion d'experts tenue à Beijing (Chine) les 12 et 13 décembre 2013, sous le titre *Expert group meeting for a global sustainable development report – engaging national assessments* et la réunion d'experts tenue à New York (États-Unis) les 3 et 4 septembre 2013, sous le titre *Expert group meeting on sustainable development assessments*. Pour plus d'informations, consulter <http://sustainabledevelopment.un.org/globalsdreport>.

### **Contribution du rapport aux travaux du Forum politique de haut niveau pour le développement durable et au programme pour l'après-2015**

43. Conformément à la résolution 66/288 de l'Assemblée générale, les États Membres ont proposé que le rapport présente l'ensemble des conclusions des évaluations scientifiques qui seront utiles aux débats de fond du Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Le rapport pourrait contribuer pour beaucoup à assurer le suivi et le respect du principe de responsabilisation, mais il devrait simplement indiquer la voie à suivre, sans recommander des mesures spécifiques. Certains États Membres ont estimé en outre qu'il pourrait figurer parmi les documents fournis à l'appui de la réalisation des objectifs futurs de développement durable et du programme de développement pour l'après-2015.

#### **Public visé**

44. Le rapport serait destiné aux dirigeants politiques au plus haut niveau, entre autres aux responsables, aux hauts fonctionnaires, aux organismes des Nations Unies et à diverses parties prenantes.

## **B. Portée**

#### **Préférences concernant les questions à couvrir**

45. Nombreux était ceux qui suggéraient de traiter les questions prioritaires définies dans le cadre du processus de Rio, notamment Action 21 et le document final de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, et dans les autres objectifs et engagements importants convenus à l'échelle internationale.

46. Beaucoup penchaient en faveur d'un rapport à la fois scientifique et pratique qui propose des solutions concrètes et contribue aux débats du Forum politique de haut niveau ainsi qu'à la réalisation des objectifs de développement durable et du programme de développement pour l'après-2015. Le rapport s'attacherait surtout à recenser les possibilités de contribuer davantage au développement durable et les obstacles à surmonter à cet égard, en tenant compte du fait que chaque pays a des priorités et des capacités différentes. De nombreux participants estimaient que le rapport devrait porter sur les questions d'ordre mondial examinées par le Forum, notamment les questions nouvelles qui se font jour, tandis que d'autres recommandaient de mettre l'accent sur les priorités nationales et régionales.

47. Un État Membre a proposé de diviser le rapport en quatre parties : contexte; examen des progrès accomplis; occasions à saisir et obstacles à surmonter; et mesures à prendre. L'analyse serait centrée sur l'interaction entre les dimensions économique, sociale et environnementale, sur les principaux agents du changement et sur les liens entre certaines questions indissociables (par exemple, le lien alimentation-eau-énergie). La plupart des États Membres souhaiteraient que le rapport présente des exemples de politiques intégrées et certains aimeraient qu'il contienne également des analyses sectorielles approfondies.

48. D'aucuns souhaitaient y trouver une analyse empirique des améliorations apportées aux moyens de mise en œuvre. Le rapport pourrait présenter des pratiques exemplaires suivies pour mobiliser des financements et mettre à profit la

technologie, le commerce, le renforcement des capacités, la coopération internationale et les partenariats multipartites. Certains ont proposé de passer en revue les dispositifs mis en place pour promouvoir le développement durable, en mettant en lumière les progrès accomplis ou les échecs essuyés à différents niveaux et différentes périodes. Il serait bon notamment de présenter une analyse de l'efficacité, de l'efficience et des contributions financière et technique du cadre institutionnel à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des objectifs de développement durable.

49. En outre, il a été proposé d'inclure un certain nombre de questions spécifiques, à savoir : élimination de la pauvreté; croissance profitant à tous; gestion durable des ressources naturelles (eau, énergie, biodiversité, utilisation des terres et protection des sols); modes de consommation et de production durables; gestion des écosystèmes terrestres et marins; changement climatique; objectifs de développement durable; coopération technique et financière internationale; transfert de technologie; santé; corrélation entre résilience, adaptation, durabilité et développement; outils de décision; et renforcement des moyens de préparation et d'adaptation.

### **Portée géographique**

50. La plupart des participants ont estimé que le rapport devrait avoir une portée géographique mondiale et régionale, s'appuyer sur les rapports nationaux et tirer parti des travaux des commissions régionales au niveau régional, en tenant compte des différences entre pays développés et pays en développement. Bon nombre ont recommandé que le Département des affaires économiques et sociales continue de coordonner les questions d'ordre mondial et que les commissions régionales des Nations Unies aident à rédiger les parties du rapport concernant leurs régions respectives.

51. Beaucoup ont proposé d'inclure une analyse concernant les groupes de pays en situation particulière ou très vulnérables (petits États insulaires en développement, pays les moins avancés, pays en développement sans littoral, pays d'Afrique subsaharienne, etc.) et les groupes classés en fonction de leur stade de développement (pays en développement, pays développés, économies en transition, etc.) ou de leur niveau de revenu (pays à revenu élevé, pays à revenu intermédiaire et pays à faible revenu).

52. Étant donné que les questions d'ordre mondial doivent être traitées aux niveaux national et local, beaucoup ont proposé de présenter les tendances et les données d'expérience à ce double niveau, à la lumière des rapports nationaux sur le développement durable.

### **Horizon temporel**

53. La plupart des États et entités interrogés ont recommandé de situer le rapport dans une optique à long terme porteuse de changement, tout en suivant une approche pragmatique et suffisamment souple pour couvrir les différentes périodes dans lesquelles s'inscrivent les questions de développement durable. Certains ont défini le long terme comme un horizon de 20, 30 ou 50 ans. En particulier, il a été proposé de présenter les faits marquants survenus de 1992 à ce jour, et jusqu'en 2030 et en 2050, afin de rendre compte du chemin parcouru depuis Action 21, de

faire le point sur la situation actuelle et de présenter l'orientation future. D'autres ont proposé d'adopter l'horizon des futurs objectifs de développement durable, en mettant notamment l'accent sur les quatre ou cinq années précédentes.

54. Les questions de développement durable qui sont intimement liées se situent dans des horizons géographiques et temporels très différents mais interdépendants.

#### **Portée des connaissances scientifiques**

55. Les participants ont proposé de mettre en place un cadre d'évaluation scientifique, solide et cohérent. Le rapport pourrait comprendre un résumé facile à lire et une analyse scientifique détaillée couvrant toutes les dimensions du développement durable.

56. Un groupe de pays a proposé d'inclure différents types de connaissances, tels que les articles publiés dans des revues scientifiques, les évaluations internationales réalisées et les connaissances locales ou multipartites, afin de prendre en compte les vues des communautés scientifiques et des utilisateurs des recherches scientifiques à travers le monde. Un autre groupe a recommandé de se limiter aux données et études scientifiques ayant fait l'objet d'un examen collégial.

#### **Grandes priorités nationales, régionales et mondiales à prendre en compte dans le rapport**

57. Les priorités mondiales à prendre en compte dans le rapport devraient être liées aux enjeux mondiaux, tels que ceux évoqués dans l'Action 21 et la résolution [66/288](#) de l'Assemblée générale ou ceux que présentent les objectifs futurs de développement durable et le programme de développement pour l'après-2015. Le rapport mettrait l'accent sur la cohérence de l'action menée, l'intégration des politiques, les liens d'interdépendance et les problèmes de mise en œuvre qui se posent à tous les niveaux.

58. Les priorités régionales devraient être définies par chaque région et répondre aux priorités nationales fixées dans les stratégies nationales de développement. Les États Membres pourraient souligner chacun les tâches les plus importantes, du point de vue national, à mentionner dans le rapport.

59. D'une manière générale, les participants ont souhaité mettre l'accent sur les aspirations de la communauté internationale à éliminer la pauvreté et la faim en l'espace de deux générations; à nourrir, soigner, loger et éduquer 9 milliards de personnes d'ici à 2050; à assurer une croissance qui profite à tous, l'équité et le développement; et à préserver les systèmes qui rendent possible la vie sur terre. Les thèmes prioritaires suivants ont été expressément mentionnés : élimination de la pauvreté et de la faim; création de richesse; agriculture, sécurité alimentaire et nutrition; modes de consommation et de production durables; intensité d'utilisation des ressources; emploi et travail décent; croissance sans emplois; croissance solidaire et répartition des revenus; équité sociale et sécurité; éducation et apprentissage; santé et assainissement; population; financement; aide publique au développement; gestion de la dette à l'échelle internationale; commerce; économie verte; science, technologie et innovation; accès aux technologies et transfert de technologies; urbanisation; énergie; eau; changement climatique; utilisation des terres et protection des sols; forêts; océans et mers; protection du milieu marin et pêche; acidification des océans; biodiversité et écosystèmes; logement; tourisme

durable; gestion des déchets; développement des infrastructures; transports; accès universel à l'eau potable, aux réseaux d'assainissement, à l'énergie durable, à une éducation de qualité et aux services de santé; égalité; protection sociale; résilience face aux effets du changement climatique; réduction des risques de catastrophe; capacité de résistance des bâtiments et des communautés; urbanisation; logements insalubres; utilisation des terres; dégradation des terres; désertification, sécheresse et déboisement; lien environnement-pauvreté-égalité; gestion des ressources; exploitation minière; macroéconomie; politique de prix; obstacles et antistimulants à l'industrialisation durable; équité intergénérationnelle et systèmes de protection sociale; gouvernance et institutions; société fondée sur une civilisation écologique; et paix et sécurité.

### **Contribution du rapport à l'identification des questions nouvelles**

60. Tous les participants ont estimé que le rapport peut contribuer à identifier les questions nouvelles qui se posent et à y faire face moyennant des données scientifiques, des évaluations et des projections fiables, en tenant compte des débats en cours au sein des autres instances compétentes des Nations Unies. Pour certains, ce rôle est même impératif. D'autres ont insisté sur le fait que le rapport doit être objectif et libre de toute influence politique, et qu'il ne devrait pas être considéré comme la seule référence pour une telle analyse. Même ceux qui souhaitent axer le rapport sur la réalisation des objectifs reconnaissent que la définition des obstacles à cet égard soulèvera probablement des questions nouvelles auxquelles il faudra répondre.

61. Dans ce contexte, les participants ont mentionné un certain nombre de changements et chocs imprévus qui soulèvent généralement des questions nouvelles, en citant par exemple les crises économiques et financières, les catastrophes naturelles et l'instabilité sociale et politique.

62. Beaucoup ont proposé de définir les questions nouvelles en ayant recours à la fois à l'analyse des évaluations existantes et des articles publiés dans des revues spécialisés; aux enquêtes auprès des experts; aux apports de diverses parties prenantes telles que les membres de la communauté scientifique, les représentants gouvernementaux, les responsables politiques et les membres de la société civile (en faisant appel à l'externalisation ouverte et aux connaissances locales, par exemple); à l'analyse des accords et engagements internationaux et conclusions de réunions internationales; et aux consultations tenues au niveau des pays.

63. Par ailleurs, plusieurs participants ont souligné que la définition des questions nouvelles doit reposer sur des données scientifiques fiables. D'autres ont recommandé de demander à chaque pays d'identifier ses nouvelles questions prioritaires en se fondant sur l'analyse des faits, après quoi le Forum politique de haut niveau pourrait établir une liste de questions nouvelles à inscrire à l'ordre du jour.

### **Nature du contenu**

64. La plupart des participants ont proposé de présenter les tendances passées et futures, les enseignements à tirer et les conclusions scientifiques indiquant les domaines d'intervention possibles, afin de permettre au Forum politique de haut niveau de fonder ses décisions sur des données factuelles. Chaque édition du rapport pourrait être consacrée à un thème particulier.

65. Le rapport devrait fournir des conseils sur l'action à mener, sans recommander des mesures spécifiques. Il devrait indiquer la manière de traiter les corrélations, ainsi que les éléments sur lesquels agir et les lacunes à combler si l'on veut réaliser les objectifs de développement durable et le programme de développement pour l'après-2015.

66. Il pourrait présenter des exemples de bonnes pratiques et de technologies, initiatives, politiques, plans et programmes novateurs adoptés à travers le monde pour promouvoir le développement durable, et indiquer les critères et les conditions de réussite. Certains ont suggéré de présenter des exemples de réussite et d'échec au niveau national, en tenant compte de la dimension institutionnelle et politique.

67. Le rapport devrait présenter les conclusions d'études scientifiques qui indiquent les domaines d'intervention possibles. À cet égard, il importe de prendre en compte les travaux de groupes consultatifs scientifiques indépendants et de coopérer avec les projets d'évaluation.

**Dispositif de suivi et de responsabilisation concernant les objectifs de développement durable et le programme de développement pour l'après-2015.**

68. La plupart des participants considéraient que le rapport doit jouer un rôle ou s'inscrire directement dans le dispositif de suivi et de responsabilisation concernant les futurs objectifs de développement durable et le programme de développement pour l'après-2015. Il devrait également faire intervenir un large éventail d'acteurs. Plusieurs partisans de cette approche ont estimé cependant que toute décision à cet égard serait prématurée puisque le cadre de développement pour l'après-2015 ne sera pas arrêté avant 2015.

69. Un État Membre a indiqué des éléments susceptibles de figurer dans un dispositif de suivi et de responsabilisation plus général pour le programme de développement pour l'après-2015 :

a) Établissement de rapports nationaux par les pays et les acteurs locaux. Une synthèse des enseignements tirés des examens nationaux des engagements pris en faveur du développement durable pourrait servir à rédiger le rapport mondial sur le développement durable présenté à la session du Forum politique de haut niveau tenue tous les quatre ans dans le cadre de l'Assemblée générale;

b) Suivi des objectifs et indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et au programme pour l'après-2015 à l'échelle internationale. Ce sera probablement le rôle du rapport interinstitutionnel du Groupe des Nations Unies pour le développement, de portée plus large, qui remplacera les rapports sur les objectifs du Millénaire pour le développement;

c) Établissement de rapports sectoriels approfondis par des institutions spécialisées et autres entités telles que notamment le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, l'OIT, le PNUE et le projet Avenir de l'environnement mondial, et l'OMS;

d) Analyse des corrélations, de la disponibilité des données, de l'interface science-politique, etc., ce qui pourrait être le rôle principal du rapport.

70. Un autre participant a proposé d'établir un rapport distinct sur le suivi et la responsabilisation, qui serait résumé dans le rapport mondial sur le développement durable.

71. Plusieurs participants ont insisté sur le fait que les processus engagés dans le cadre de l'Assemblée générale, qui conduiront à la formulation des objectifs de développement durable et des priorités de développement pour l'après-2015, ont un caractère intergouvernemental et laissent l'initiative aux États Membres. Dans ce contexte, ils ont proposé d'utiliser le rapport pour ces processus, sans toutefois l'inclure dans un dispositif de suivi. De fait, le rapport viserait avant tout à aider le Forum politique de haut niveau dans ses travaux, qui consistent à donner des orientations stratégiques et à faciliter la réalisation des objectifs de développement durable au niveau mondial.

### **Périodicité du rapport**

72. Les avis divergeaient sur la périodicité optimale du rapport, qui variait entre un et cinq ans. Cependant, ceux qui préféraient un cycle pluriannuel avec l'établissement d'un rapport approfondi tous les quatre ou cinq ans ont proposé de publier chaque année (ou tous les deux ans) un rapport intermédiaire plus concis afin d'aider le Forum politique de haut niveau dans tous ses travaux.

73. La plupart des participants ont proposé de publier un rapport approfondi tous les quatre ans, de manière à coïncider avec la convocation du Forum à l'Assemblée générale. La périodicité doit être dictée par les besoins du Forum et du programme de développement pour l'après-2015 et tenir compte des capacités nationales en matière d'établissement de rapports. Il a été proposé en particulier d'établir des rapports supplémentaires en cas de circonstances imprévisibles ayant des effets graves sur les travaux liés au développement durable.

74. Ceux qui souhaiteraient que le rapport serve d'outil de suivi et de responsabilisation ont proposé de procéder à des mises à jour plus fréquentes des indicateurs quantitatifs (une ou deux fois par an).

75. Certains ont proposé de modifier la périodicité des rapports et évaluations devant contribuer au rapport mondial, tels que le rapport sur l'avenir de l'environnement mondial, qui est actuellement publié tous les cinq ans.

## **C. Méthodologie**

### **Organisation de l'établissement du rapport mondial**

76. La plupart des participants à l'enquête s'attendaient à ce que le système des Nations Unies joue un rôle important dans l'établissement du rapport. Ils ont proposé que le système (y compris les institutions de Bretton Woods) mène une action commune, coordonnée par la Division du développement durable, qui assumerait les fonctions de secrétariat du Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Certains participants ont recommandé en outre que les chefs des services scientifiques (ou les titulaires de postes équivalents) des entités concernées des Nations Unies (par exemple, ceux du Département des affaires économiques et sociales, de la FAO, de l'OIT, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de l'UNESCO, du PNUE, de l'ONUDI, de l'OMS et des secrétariats des Conventions de Rio) collaborent aux préparatifs. Les cinq

commissions régionales devraient coordonner des réunions consultatives portant sur l'élaboration de rapports régionaux qui seraient pris en compte lors de l'établissement du rapport mondial. Certains se sont félicités de l'élaboration du rapport type, qui définit une utile orientation générale pour les futures éditions du rapport.

77. Bon nombre de participants ont proposé que des coordonnateurs nationaux prennent part à ces travaux sous une forme ou une autre et soulignent que les pays en développement ont besoin d'un appui technique de l'ONU. Certains ont préconisé que des rapports nationaux sur le développement durable fassent l'objet de synthèses effectuées aux niveaux régional et mondial tandis que d'autres préféreraient que des scientifiques sélectionnés par les États Membres ou le Secrétariat établissent une première version du rapport.

78. Le rapport se fonderait sur les rapports et évaluations déjà établis, tels que ceux qui ont été mentionnés dans le rapport type, y compris les rapports nationaux sur le développement durable, les publications des Nations Unies et les évaluations internationales. Bon nombre de participants ont prôné un processus multipartite, dans le cadre duquel des scientifiques, des experts, des gouvernements et la société civile entreprendraient des analyses et évaluations, éventuellement dans le cadre de groupes de travail communs.

79. La transparence et l'équité du processus étaient considérées comme essentiels, notamment pour ce qui est de la sélection des experts. Le rapport devrait faire l'objet d'une évaluation horizontale menée par des scientifiques, des décideurs et d'autres parties prenantes. La collecte de données devrait s'effectuer dans le cadre de structures de portée mondiale, régionale, nationale et locale et faire appel à des instances scientifiques internationales.

### **Le choix de l'orientation thématique de chaque édition du rapport**

80. Plusieurs participants ont proposé que l'orientation thématique de chaque édition du rapport soit en rapport ou coïncide avec le thème de la session correspondante du Forum politique. Si certains ont préconisé que le Forum politique choisisse l'orientation thématique, d'autres préféreraient un processus multipartite mené sous l'égide du Forum, qui associerait les États Membres, les entités concernées du système des Nations Unies, la société civile et des consultations régionales. Il a également été proposé que le Secrétariat réalise auprès de toutes les parties concernées une enquête dont les résultats seraient pris en compte et hiérarchisés par les États Membres.

### **Principes**

81. Les participants à l'enquête ont proposé que le rapport respecte l'esprit des principes de Rio et d'autres principes arrêtés sur le plan international. Ils ont préconisé en outre de suivre les principes et méthodes qui président à l'élaboration d'autres rapports de l'ONU, notamment l'objectivité et l'indépendance politique des conclusions, ainsi qu'une prise en compte équilibrée des informations et données propres à différents pays et régions.

82. Les participants ont recommandé en outre de suivre, lors de l'élaboration du rapport, les principes directeurs suivants : l'universalité, la légitimité, la représentativité, des responsabilités communes mais différenciées, l'uniformité, la

comparabilité, l'objectivité, l'exactitude, la transparence, l'inclusion de tous, la neutralité, l'application du principe de responsabilité, la clarté, l'accessibilité, la direction par l'exemple, le perfectionnement continu et le droit de chaque pays à décider de son propre mode de développement. Ils ont souligné la nécessité de disposer de suffisamment de fonds. Ils proposent de suivre une approche scientifique et intégrée, de réunir des informations actualisées et de prendre en compte les perspectives des diverses parties concernées. Les travaux de recherche présentés devraient pouvoir être répliqués et vérifiés; les hypothèses doivent être mises à l'épreuve des données et les travaux analytiques avoir fait l'objet d'évaluations horizontales. Les États Membres se sont prononcés en faveur d'un rapport qui soit utile à l'élaboration de politiques – sans pour autant être prescriptif – et réponde aux impératifs des politiques des pouvoirs publics.

83. Pour garantir la légitimité du rapport à l'échelle mondiale, il faut que les organisations scientifiques ou les mécanismes consultatifs scientifiques participants soient représentatifs des milieux scientifiques du monde entier, aient de préférence déjà fourni des conseils scientifiques à des organes décisionnels et opèrent dans la plus grande transparence. Il semble indispensable, pour assurer la légitimité du rapport sur le plan politique, de veiller à ce que la participation aux travaux relatifs aux sciences et aux politiques soit ouverte à tous, n'exclue personne et témoigne d'une répartition géographique équilibrée.

### **Méthodes scientifiques**

84. Bon nombre de participants sont convenus que le rapport type présenté à la première session du Forum politique tenue en septembre 2013 constituait sur le plan méthodologique un fondement utile pour les prochaines éditions. Ils ont prôné une approche multidisciplinaire et intégrée, fidèle à l'esprit de la science au service du développement durable, et préconisé de faire appel à une multitude de sources et données. Les participants ont proposé également de tirer parti des évaluations internationales déjà réalisées et de donner aux chercheurs et États Membres la marge de manœuvre nécessaire pour choisir au cas par cas les méthodes les plus adaptées.

85. Les participants ont recommandé de tenir compte des composantes suivantes : la présentation d'éléments d'information scientifiques et de données officielles, afin de bénéficier d'une plus grande adhésion des parties prenantes, experts et représentants des gouvernements; des analyses statistiques et l'évaluation des tendances passées et futures; la prise en compte de différents modèles de développement durable mondial afin d'analyser les avantages et inconvénients respectifs de divers objectifs stratégiques; des méthodes inductives et empiriques faisant appel à des données quantitatives et qualitatives; des indicateurs de développement durable; l'analyse rétrospective; l'approche de la vraisemblance et la prise en compte des incertitudes.

### **Organiser les contributions nationales et régionales**

86. S'agissant du meilleur moyen d'organiser les contributions nationales et régionales, les participants à l'enquête se répartissent en deux grands groupes, qui s'accordent toutefois sur le fait qu'il convient d'associer recherches, analyses et consultations.

87. Un premier groupe a jugé nécessaire de se servir des structures qui existent, en évitant d'établir de nouveaux systèmes de coordination et processus préparatoires. Selon cette opinion, les réseaux et systèmes de coordination existants pouvaient gérer les débats et consultations à tous les niveaux et permettre à des experts extérieurs d'y participer.

88. Le deuxième groupe préférerait que soit constitué un réseau ciblé de coordonnateurs et experts nationaux et régionaux, qui seraient désignés par les gouvernements. La tenue régulière de consultations avec les coordonnateurs permettrait d'examiner la contribution de parties prenantes du monde entier. Les coordonnateurs réuniraient des données, examineraient les progrès accomplis et mèneraient des discussions thématiques de groupe. Certains souhaiteraient voir un système comparable à celui du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, dans lequel les experts se réuniraient régulièrement et établiraient une première version du rapport.

89. Parmi les participants se rangeant dans le deuxième groupe, beaucoup ont proposé que les pays et régions élaborent de leur plein gré leur propre rapport national ou régional sur le développement durable, qui serait pris en compte lors de la mise au point du rapport mondial. Selon cette approche, le système des Nations Unies fournirait des services de renforcement de capacités et un appui technique. Les commissions régionales organiseraient des consultations régionales. Les conseils nationaux du développement durable ou d'autres comités comparables existants joueraient à cet égard un rôle important.

90. Certains ont préconisé également d'organiser un processus participatif visant à établir, aux fins de l'élaboration de rapports nationaux, un modèle et un ensemble d'outils accessibles sur Internet, qui seraient soumis à l'examen des États Membres et bénéficieraient de l'appui de l'ONU en matière de renforcement de capacités.

### **Mesures concrètes proposées pour faire appel à des scientifiques de multiples pays et régions**

91. Les participants à l'enquête ont proposé diverses mesures concrètes. Par exemple, le Secrétariat pourrait demander aux pays de présenter la candidature de membres de l'équipe de rédaction du rapport, ce qui permettrait de garantir la prise en compte des vues des milieux scientifiques, des praticiens et des décideurs. D'autres ont préconisé de faire appel aux mécanismes actuels de consultation gouvernementale de la société civile afin d'obtenir des conseils sur les politiques à mener et d'instaurer des lieux d'échanges scientifiques sur des questions stratégiques précises dans la perspective de l'élaboration du rapport.

92. Plusieurs participants ont préconisé également de mobiliser aux fins de l'élaboration du rapport divers réseaux, institutions ou groupes, tels que les réseaux des académies nationales des sciences, les réseaux d'instituts scientifiques, les chercheurs que compte le personnel des Nations Unies; le Conseil consultatif pour les questions scientifiques du Secrétaire général; des réseaux et groupes du système des Nations Unies; l'initiative Future Earth; l'Institut indonésien des sciences; le Centre commun de recherches; le Réseau des solutions pour le développement durable et les bureaux des statistiques.

93. Plusieurs participants ont proposé de faire participer tous les secteurs et grands groupes recensés dans le cadre d'Action 21, y compris le système des Nations

Unies; les organismes de planification; les grandes universités; les instituts de recherche et les centres de réflexion; les associations professionnelles; les associations scientifiques; la société civile et les faiseurs d'opinion; les experts et les scientifiques des académies nationales et ministères d'exécution; les chercheurs indépendants; les réseaux de la société civile; les structures d'échanges de connaissance et les centres de recherche et développement des domaines privé et public.

#### **Groupe consultatif scientifique (ou groupe de travail)**

94. Les participants s'accordaient sur l'utilité d'un groupe consultatif scientifique (ou d'un groupe de travail) qui, sous une forme ou une autre, fournisse des orientations générales mais n'étaient pas du même avis s'agissant de la composition et du rôle escompté du groupe.

95. Certains estimaient que les réseaux existants des académies nationales des sciences seraient le mieux à même d'assumer ces fonctions consultatives et constitueraient également un mécanisme adéquat d'examen horizontal du rapport. D'autres préféraient que le groupe des chefs des services scientifiques des entités concernées des Nations Unies joue un rôle important et envisagent de constituer, sous les auspices du Département des affaires économiques et sociales, de l'UNESCO, du PNUE, du PNUD, de l'OIT, de l'OMS, de la FAO, des secrétariats des Conventions de Rio, un comité consultatif scientifique qui serait en relation étroite avec le Forum politique. Certains ont souligné la nécessité de s'assurer la coopération d'un ensemble varié de représentants des gouvernements, du système des Nations Unies et de la société civile et des établissements universitaires. D'autres encore voudraient que l'on fasse appel au Conseil consultatif pour les questions scientifiques du Secrétaire général.

96. Un autre groupe de participants souhaiterait que les États Membres s'approprient davantage le processus. Ils encouragent le Secrétariat à envisager d'établir un groupe de travail d'experts dont les membres seraient désignés par les gouvernements. Ils ont proposé en particulier de suivre l'exemple du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, afin de tenir pleinement compte des principes d'une répartition géographique et d'une représentation équilibrées. Le système des Nations Unies et d'autres organisations internationales pourraient apporter leur contribution au projet de rapport et le groupe de travail d'experts se réunirait pour s'entretenir régulièrement avec les parties prenantes.

97. Selon une autre variante de l'approche axée sur les États Membres et dotée de coordonnateurs nationaux, chaque pays établirait un comité consultatif scientifique national susceptible de participer à l'élaboration de rapports nationaux et mondiaux, auquel l'ONU apporterait une assistance technique.

#### **Processus d'établissement de rapports nationaux sur le développement durable**

98. Nombre de participants aimeraient que les processus d'établissement volontaire de rapports nationaux sur le développement durable et le bilan des expériences nationales en matière de développement durable figurent dans le rapport. Cela est cependant lié aux futures décisions du Forum politique de haut niveau, concernant notamment les examens réguliers du suivi et de la mise en œuvre

des engagements et objectifs et le recensement des engagements pris volontairement.

99. Il existe différentes possibilités qui concilient les exigences de souplesse, l'établissement simplifié de rapports et les consultations nationales. Les participants ont proposé que les rapports nationaux constituent le fondement d'un système international de communication de l'information. Un groupe consultatif pourrait encadrer l'élaboration des rapports nationaux. Ces derniers traiteraient des objectifs de développement durable et du programme pour l'après-2015 et de tous les aspects de la stratégie nationale de développement durable. Les pays en développement devraient bénéficier d'un appui en matière de renforcement de capacités. Les processus nationaux pourraient comprendre des dialogues interministériels.

#### **En quoi le rapport devrait-il influencer les travaux du Forum politique de haut niveau?**

100. Nombre de participants ont proposé que le rapport soit intégré dans les délibérations du Forum politique de haut niveau et constitue à ce stade une source de données probantes scientifiques, afin de renforcer l'interface entre sciences et politiques au service du développement durable. Ils aimeraient que le Forum politique examine le mode d'intégration et décide du rôle et du suivi souhaités pour les rapports à venir.

101. Le rapport devrait contribuer à fournir au Forum politique des connaissances scientifiques aisément compréhensibles. Il pourrait présenter au Forum des analyses scientifiques qui permettent à ce dernier de définir ses priorités, sans être cependant la seule source d'information utilisée à cette fin.

102. Pour de nombreux participants, le rapport devrait fournir des analyses scientifiques des questions inscrites à l'ordre du jour du Forum, apporter des données probantes sur lesquelles le Forum puisse fonder ses décisions et ses analyses des mesures de suivi, faire connaître les activités du Forum, présenter les réactions de la communauté internationale et exercer un suivi scientifique de la réalisation de la série d'objectifs pour l'après-2015 qui sera ultérieurement adoptée.

## **IV. Recommandations**

**103. Comme indiqué plus haut, les États Membres, le système des Nations Unies et de nombreux scientifiques se sont déjà accordés sur plusieurs éléments permettant de définir la portée et les méthodes d'établissement d'un rapport mondial sur le développement durable, qui sont récapitulés dans le tableau 2 et pourraient être examinés dans le cadre des prochaines tâches à accomplir.**

Tableau 2  
**Éléments relatifs à la portée et aux méthodes d'établissement du rapport faisant l'objet d'un consensus**

<i>Élément</i>	<i>Consensus</i>
Valeur ajoutée	Les décideurs ont facilement accès aux conclusions de nombreuses études scientifiques. Accent mis sur les synergies et les effets réciproques des actions gouvernementales dans divers contextes
Ciblage	Cibler la mise en œuvre, les obstacles au progrès et les pratiques optimales en matière de politique intégrée
Capacités nécessaires	Action commune du système des Nations Unies visant à encourager la participation des pays en développement
Public visé	Responsables politiques, hauts fonctionnaires et une grande variété de parties prenantes
Choix des questions à couvrir	Questions prioritaires recensées dans le cadre du processus de Rio, notamment Action 21 et le document final de la Conférence Rio +20, et autres objectifs et engagements arrêtés au niveau international. Appui au Forum politique de haut niveau, réalisation des objectifs de développement durable et mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015
Portée géographique	Portée mondiale et les cinq régions de l'ONU, et analyses de groupes de pays en situation particulière
Horizon temporel	Moyen (10 ans) à long terme (20 à 50 ans)
Couverture des questions d'ordre mondial	Programme du Forum politique de haut niveau, document final de la Conférence Rio +20, Action 21, objectifs futurs de développement durable et programme de développement pour l'après-2015
Questions nouvelles	Définition des questions nouvelles fondée sur des données scientifiques fiables
Coordination du processus d'établissement du rapport	Équipe de travail de l'ONU coordonnée par le secrétariat du Forum politique de haut niveau (Division du développement durable/DAES) au niveau mondial et par les coordonnateurs résidents au niveau régional
Nature du contenu	Tendances passées et futures; enseignements tirés; constatations scientifiques indiquant des domaines pouvant se prêter à une intervention des pouvoirs publics; occasions à saisir et obstacles à surmonter concernant l'exécution
Périodicité	Publication d'un rapport approfondi tous les quatre ans, coïncidant avec les sessions du forum politique de haut niveau organisées dans le cadre de l'Assemblée générale, et établissement d'un rapport ciblé comme contribution aux sessions du Forum politique de haut niveau organisées sous les auspices du Conseil économique et social

<i>Élément</i>	<i>Consensus</i>
Document normatif ou descriptif	Contenu et options concernant la voie à suivre, mais pas de recommandations spécifiques
Dispositif de suivi et de responsabilisation concernant les objectifs de développement durable et le programme de développement pour l'après-2015	Le rapport pourrait être une des différentes contributions au cadre. Des décisions seront prises sur d'autres points après 2015
Méthodes scientifiques	Approche multidisciplinaire intégrée fidèle à l'esprit de la science au service du développement durable. Les scientifiques établiront des méthodes précises et un rapport type servira de base pour définir la méthode d'établissement des rapports à l'avenir
En quoi le rapport doit-il influencer les travaux du Forum politique de haut niveau?	Intégrer et fournir des données scientifiques pour alimenter les débats du Forum politique de haut niveau. Le rapport devrait devenir un des différents apports.

104. **Compte tenu des divergences de vues sur plusieurs éléments, on pourrait envisager les trois options suivantes (tableau 3) :**

a) **Option 1 : modèle classique des publications phares du système des Nations Unies;**

b) **Option 2 : modèle multipartite lié aux processus engagés à l'initiative des États;**

c) **Option 3 : groupe d'experts intergouvernemental sur le développement durable.**

105. **La première option suit la méthode classique des publications phares du système des Nations Unies. Le rapport est rédigé par le personnel de l'ONU, qui sélectionnerait aussi des experts afin qu'ils apportent des contributions ponctuelles. Les apports comportent des articles qui ont été soumis à un examen collégial et les connaissances spécialisées du système des Nations Unies. Le rapport ferait l'objet d'un examen horizontal au niveau interne et serait approuvé par un conseil de direction de l'ONU. Les apports des États Membres et des parties prenantes seraient fondés sur des demandes ponctuelles et reposeraient entièrement sur les structures existantes de l'ONU, notamment celle des coordonnateurs résidents. Cette option présenterait plusieurs avantages : elle est notamment peu onéreuse (elle peut être réalisée dans la limite des ressources existantes), les délais de reproduction sont courts, il n'est pas nécessaire de définir de nouvelles structures ou méthodes de travail et on peut présenter une grande variété de points de vue. Par contre, les consultations sont limitées, les liens avec les études et les initiatives existantes sont faibles et il risque d'y avoir des chevauchements d'activités.**

106. **La deuxième option est plus aboutie s'agissant de la participation des parties prenantes et des liens avec les examens réalisés à l'initiative des États. Le rapport serait rédigé par une équipe de fonctionnaires de l'ONU comprenant tous les membres du CEAES-Plus, avec le concours de**

scientifiques, de fonctionnaires et de parties intéressées. Il ferait l'objet d'un examen collégial multipartite externe et serait approuvé par un conseil de direction de l'ONU ou un groupe consultatif réunissant les diverses parties intéressées. Des conseils seraient dispensés par des représentants d'université, de grands groupes, du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales. Les présidents des grandes initiatives d'évaluation internationales (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, etc.), de programmes de recherche (Réseau des solutions pour le développement durable, Initiative Future Earth, etc.) et des académies des sciences (comme l'Académie mondiale des sciences et les grandes universités nationales); les représentants de grands groupes (Conseil international pour la science, Conseil international des sciences sociales, Conseil mondial des entreprises pour le développement durable, etc.); et des jeunes scientifiques; les présidents des groupes importants de l'ONU (tels que le Comité des politiques de développement, le Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale, le Conseil consultatif pour les questions scientifiques du Secrétaire général, Énergie durable pour tous, le conseil du projet Avenir de l'environnement mondial); les représentants des principaux rapports et analyses du système des Nations Unies (commissions régionales, CNUCED, PNUE, UNESCO, PNUD, secrétariats des Conventions de Rio, Banque mondiale et Fonds monétaire international); et les représentants d'organisations concernées ne relevant pas du système des Nations Unies (Centre du Sud, Organisation de coopération et de développement économiques, banques de développement régionales, Commission européenne) pourraient être associés à cette entreprise. Les commissions régionales seraient encouragées à tenir des consultations au niveau régional et à préparer des contributions au rapport. Les processus nationaux existants et les examens effectués à l'initiative des États au titre du Forum politique de haut niveau pour le développement durable deviendraient des partenaires importants. La plupart des activités qui seraient entreprises au titre de la deuxième option pourraient être menées dans la limite des ressources existantes, avec des contributions en nature, mais des rallonges budgétaires seraient probablement nécessaires pour financer la participation d'experts et le renforcement des capacités des pays en développement de sorte qu'ils puissent participer. Cette option revêtirait une plus grande légitimité, aurait un coût modéré et serait étroitement liée aux évaluations internationales, aux examens nationaux et à l'élaboration de politiques, mais les délais de reproduction seraient plus longs à cause des consultations approfondies et le rapport ne serait reconnu que par un nombre limité de membres de certaines communautés scientifiques.

107. La troisième option suit le modèle d'établissement des rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, dans le cadre duquel les États Membres désignent les experts scientifiques composant l'équipe chargée d'établir la première version du rapport que les États Membres doivent adopter. Des accords de coopération peuvent être conclus avec les secrétariats d'initiatives d'évaluation existantes et on peut tenir compte des enseignements tirés des examens réalisés par le Groupe d'experts intergouvernemental pour désigner les experts. Il se peut aussi qu'il faille compenser les auteurs pour leurs contributions afin d'éviter des conflits d'intérêts. Cette option présente l'avantage de mobiliser plus de milieux

scientifiques et de ressources, et d'intensifier les échanges institutionnalisés entre scientifiques et décideurs. En revanche, elle est plus onéreuse (comme pour les rapports des autres groupes d'experts intergouvernementaux), le processus peut être plus lent compte tenu du grand nombre de chercheurs y participant, et le modèle de consensus adopté par le Groupe d'experts intergouvernemental, qui est fondé sur des articles ayant fait l'objet d'un examen collégial, n'encouragerait pas nécessairement la présentation de questions nouvelles ou d'une variété de points de vue.

Tableau 3  
Synthèse des différences entre les trois options

<i>Élément</i>	<i>Option 1 : modèle classique de publication phare du système des Nations Unies</i>	<i>Option 2 : modèle multipartite lié aux processus engagés à l'initiative des États</i>	<i>Option 3 : groupe d'experts intergouvernemental sur le développement durable</i>
Rapport rédigé par	Le personnel de l'ONU	Une équipe composée de fonctionnaires de l'ONU, avec le concours de scientifiques, de fonctionnaires et des parties intéressées	Des scientifiques désignés par les États Membres
Experts sélectionnés par	Le personnel de l'ONU	Le personnel de l'ONU, les secrétariats d'initiatives d'évaluation, les États Membres, les grands groupes	Les États Membres
Examen collégial	Interne au système des Nations Unies	Examen collégial multipartite externe (processus ouvert), associant le système des Nations Unies	Examen collégial par les scientifiques concourant au rapport et des universitaires extérieurs
Rapport approuvé par	Un conseil de direction de l'ONU	Un conseil de direction de l'ONU et/ou un groupe consultatif réunissant les diverses parties concernées	Les États Membres
Portée des connaissances scientifiques	Articles soumis à un examen collégial et connaissances du système des Nations Unies	Tous types de connaissances	Articles soumis à un examen collégial
Définition des priorités régionales par	Des consultations régionales coordonnées par les coordonnateurs résidents	Des consultations régionales multipartites coordonnées par les coordonnateurs résidents	Des scientifiques
Définition des priorités nationales par	Les réponses des États Membres aux questionnaires de l'ONU	Des consultations nationales organisées à l'initiative des États, coordonnées par les États Membres et facilitées	Des scientifiques

<i>Élément</i>	<i>Option 1 : modèle classique de publication phare du système des Nations Unies</i>	<i>Option 2 : modèle multipartite lié aux processus engagés à l'initiative des États</i>	<i>Option 3 : groupe d'experts intergouvernemental sur le développement durable</i>
		grâce à une aide au renforcement des capacités fournie par le système des Nations Unies	
Comment organiser les contributions nationales et régionales	Étude approfondie menée par le personnel de l'ONU et apports fournis en réponse à des demandes ponctuelles de l'ONU. Sur la base des structures existantes	Sur la base des structures existantes en faisant appel aux coordonnateurs ou aux filières en place pour les nominations. Organisation par des États Membres intéressés grâce à une aide au renforcement des capacités fournie par le système des Nations Unies	Nouveau groupe officiel de scientifiques désignés par les États Membres
Choix du thème de chaque édition	Conseil de direction de l'ONU	Forum politique de haut niveau pour le développement durable en consultation avec des scientifiques et des parties prenantes	Forum politique de haut niveau pour le développement durable
Processus national de développement durable	Pas de lien direct	En partie fondé sur des rapports et des processus volontaires	Pas de lien direct
Groupe consultatif ou groupe de travail scientifique	Processus interne à l'ONU avec des contributions externes	Groupe multipartite, regroupant des représentants d'académies des sciences, du Conseil scientifique consultatif, de la Conférence des parties et des secrétariats des principales évaluations internationales	Nouveau groupe de scientifiques désignés par les gouvernements